

DELIBERATION N°2020-21_78
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 9 mars 2021

11. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les modalités d'admission, les capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021.

Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 7 : Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès à la licence 1, 2 et 3 pour la rentrée 2021

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième et en troisième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de licence à l'UFC pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-3, L. 613-4, L. 613-5, L. 712-3, D. 612-11 à D. 612-18, R. 613-32 à D. 613-50 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment ses article 4 ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2015 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup » ;

Vu les arrêtés du 20 avril 2017 et du 09 septembre 2019 accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération « Actualisation de la liste des parcours types 2020-2021 » de la CFVU du 26 novembre 2020 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès en première année des mentions des formations conduisant au diplôme national de licence annexées à son arrêté d'accréditation et parcours types.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures présentées dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup et dans le cadre de la procédure nationale des Demande d'admission préalable (DAP) papier et sur Etudes en France, précédant toutes deux l'inscription en première année d'étude du diplôme national de licence.

Considérant qu'en application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence (DNL), il appartient également à l'université d'arrêter les modalités d'examen de l'acquisition des connaissances et compétences mentionnées à l'article 6 par les candidats n'ayant pas validé l'année antérieure car n'ayant pas suivi le début du parcours conduisant à la mention de licence qu'ils souhaitent intégrer et obtenir, qu'ils aient effectué leur parcours antérieur dans une autre formation de l'établissement ou dans un autre établissement ou encore que leur parcours soit le résultat d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels.

Article 1

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les mentions et parcours types du diplôme national de licence délivrés par l'université dépende des capacités d'accueil fixées pour la première année d'études, pour l'année universitaire 2021-2022, dans le tableau annexé. Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Article 2

L'admission dans les mentions et parcours types du diplôme national de licence est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques et attendus de la formation.

L'admission en première année de licence est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission d'examen des vœux de la mention du diplôme national de licence concernée après avis de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission le cas échéant.

L'admission en deuxième et troisième année d'études est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission.

Article 3

Outre les informations correspondant au dossier Parcoursup et au dossier de DAP (formulaire papier ou dans Études en France) du candidat, constitué avant d'exprimer des candidatures (état civil, coordonnées, scolarité actuelle et antérieure, diplôme, ...) et les informations standard sur la candidature effectuée (date de candidature, candidature confirmée ou non, date de confirmation, ...), le dossier de candidature est chaque fois constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, en particulier ceux conduisant à un titre donnant accès à l'enseignement supérieur français, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une lettre de motivation exposant le projet de formation et/ou le projet professionnel ;
- pour les étudiants étrangers non titulaire d'un diplôme français d'accès à l'enseignement supérieur, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations et la procédure applicable au candidat, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une fiche Avenir ou une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une fiche de suivi de réorientation ou de reprise d'études ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- un questionnaire de positionnement ;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une photographie.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2021-2022, en première année des mentions et parcours types du diplôme national de licence, sont fixées dans le calendrier national de la procédure de préinscription Parcoursup et dans le calendrier national de la DAP ou, par dérogation, pour les mentions du diplôme national de licence du SUP-FC, dans le calendrier annexé.

Les demandes d'admission en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2021-2022, en deuxième et troisième année des mentions et parcours types du diplôme national de licence sont étudiées par la commission pédagogique de la composante destinataire de la demande au fur et à mesure de leur réception et, au plus tard, jusqu'à la date fixée sur le site de la composante ou sur le site admission-inscription, dans eCandidat.

Article 5

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en première année présentée dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup ne fait naître aucune décision implicite avant le terme de cette procédure. En revanche, lorsque la candidature en première année est présentée dans le cadre du calendrier de la DAP, le silence gardé pendant 7 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation et lorsque la candidature en première année est présentée dans le cadre du calendrier dérogatoire prévu pour les mentions et parcours types du diplôme national de licence du SUP-FC, le silence gardé pendant deux mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation.

Le silence gardé par un établissement sur une candidature en deuxième ou troisième année, présentée dans le cadre de la procédure de validation des acquis en vue l'accès au différents niveaux de l'enseignement supérieur, de la validation d'acquis d'études supérieures ou de la validation des acquis de l'expérience, fait naître une décision implicite d'acceptation au bout de deux mois et des deux mois après l'avis des services consulaires d'action culturelle lorsque la candidature est présentée dans le cadre du calendrier Etudes en France.

Article 6

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 7

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités et calendrier de recrutement en Licence en 2021-2022

CFVU du 09/03/2021 et CA du 16/03/2021

Capacités 2021-2022							Calendrier de recrutement PARCOURSUP ou paramétrage eCandidat					
Etablissement	Composante	Type de formation	Mention	Parcours type	Année	Capacités PREVISIONNELLES rentrée 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
Enseignement à Distance	SUP-FC	Licence	Administration économique et sociale		1re année	80	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021
Enseignement à Distance	SUP-FC	Licence	Histoire		1re année	100	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021
Enseignement à Distance	SUP-FC	Licence	Mathématiques		1re année	120	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021
Belfort	STGI	Licence	AES	AGE-RH	1re année	90						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	Licence	AES		1re année	150						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Arts du spectacle		1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Droit		1re année	70						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	Licence	Droit		1re année	350						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	Licence	Economie et gestion		1re année	220						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Géographie et aménagement		1re année	55						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Histoire		1re année	200						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Histoire de l'art et archéologie		1re année	100						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Information-Communication		1re année	90						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LEA	2 langues (Ang, All, Esp, Ital, Russe)	1re année	194						Calendrier PARCOURSUP
Montbéliard	STGI	Licence	LEA	Ang-All / Ang-Esp / Ang-Ital	1re année	60						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Lettres	Lettres classiques	1re année	100						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Lettres	Lettres modernes	1re année	140						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LLCER	Allemand	1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LLCER	Anglais	1re année	200						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LLCER	Espagnol	1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LLCER	Italien	1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Musicologie		1re année	50						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Philosophie		1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Informatique		1re année	70						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Mathématiques		1re année	57						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Physique, chimie		1re année	59						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Sciences pour l'ingénieur		1re année	57						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Psychologie		1re année	325						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Sciences de la terre	Géologie	1re année	40						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Sciences de la vie		1re année	224						Calendrier PARCOURSUP
Montbéliard	STGI	Licence	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	1re année	50						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Sciences du langage		1re année	80						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Physique, chimie		1re année	25						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Sciences pour l'ingénieur	IEE / TE	1re année	25						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Sociologie		1re année	140						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	STAPS	Licence	STAPS		1re année	420						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Histoire	Préparation concours IEP Sciences po	1re année	20						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LEA	Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	1re année	30						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	LLCER	Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, en partenariat avec l'Université de Wuppertal (Bergische Universität)	1re année	30						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Administration économique et sociale	Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (<i>sous réserve d'accréditation</i>)	1re année	40						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	PASS	Mathématiques	1re année	46						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	PASS	Physique-chimie	1re année	92						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	PASS	Sciences pour l'ingénieur	1re année	46						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	PASS	Sciences de la vie	1re année	96						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	STAPS	Licence	PASS	STAPS	1re année	90						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	PASS	Philosophie	1re année	46						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	PASS	Psychologie	1re année	92						Calendrier PARCOURSUP
EAD	SUP-FC	Licence	PASS	AES	1re année	46						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	Licence	PASS	Droit	1re année	46						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Droit	Accès santé	1re année	20						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	Licence	Droit	Accès santé	1re année	30						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Mathématiques	Accès santé	1re année	18						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Physique, chimie	Accès santé	1re année	36						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Sciences pour l'ingénieur	Accès santé	1re année	18						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Philosophie	Accès santé	1re année	15						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	SLHS	Licence	Psychologie	Accès santé	1re année	45						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	ST	Licence	Sciences de la vie	Accès santé	1re année	36						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Physique, chimie	Accès santé	1re année	10						Calendrier PARCOURSUP
Belfort	STGI	Licence	Sciences pour l'ingénieur	Accès santé	1re année	10						Calendrier PARCOURSUP
Besançon	STAPS	Licence	STAPS	Accès santé	1re année	60						Calendrier PARCOURSUP